

LES EXCLUS DU SÉGUR

**UNE FOIS DE PLUS, LE GOUVERNEMENT MÉPRISE LES AGENTS
DES SECTEURS MÉDICO-SOCIAUX :
DES PMI, DE L'ENFANCE, DE LA PETITE ENFANCE,
DES SERVICES D'AIDE À DOMICILE...**

Depuis plusieurs mois, la fédération FORCE OUVRIÈRE des personnels des services publics et des services de santé revendique la transposition des dispositions du SÉGUR de la santé (183 € de revalorisation des salaires par mois) aux agents qui travaillent dans les secteurs de la PMI, de l'enfance, de la petite enfance, des services d'aide à domicile... Suite à la rencontre avec la mission LAFORCADE de décembre 2020, la fédération avait posé un ultimatum au 15 janvier 2021 pour avoir des réponses.

Le 20 janvier dernier, nous avons été informés de l'organisation de plusieurs réunions et l'ouverture de négociations uniquement pour le versant hospitalier.

S'agissant du champ de la petite enfance, de l'enfance et de la PMI, le gouvernement **n'a pas fait le choix de les rattacher à la mission.**

Pour les services d'aide à domicile, la mission renvoie à l'avenant 43 de la convention collective qui ne concerne pas la fonction publique territoriale, mais uniquement le secteur privé. **Le gouvernement n'a donc pas souhaité les intégrer dans les négociations.**

CETTE DECISION DU GOUVERNEMENT EST INACCEPTABLE

Les agents de ces secteurs sont très sollicités depuis le début de la crise sanitaire et font preuve de responsabilité, de sérieux, de compétences et dévouement auprès des populations les plus vulnérables et fragiles.

Pour Force Ouvrière, le gouvernement doit revenir sur sa décision !

Pour soutenir notre revendication, la fédération Force Ouvrière des personnels des services publics et des services de santé appelle l'ensemble de ces syndicats à organiser des assemblées générales afin d'informer les agents.

**Pour FORCE OUVRIÈRE
« À travail égal, salaire égal »**

Fait à Paris, le 27 janvier 2021

Le secrétariat fédéral